



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Kevin Follonier (suppl.) (UDC), Pascal Torrent (UDC), Willy Giroud (PLR), Xavier Moret (PLR) et cosignataires
Objet	Donnons-nous la possibilité d'enterrer la ligne THT Chamoson-Chippis
Date	18.12.2015
Numéro	1.0229 (anc. 5.0200)

Les postulats demandent de décréter un espace disponible de l'ordre de 30 mètres le long du Rhône sur les deux rives pour permettre d'enfouir la ligne très haute tension (LTHT).

En préambule et pour rappel, ce postulat avait été déposé en décembre 2015 et développé en juin 2016. Les Départements ayant été reformés en début de législature, le Département des finances et de l'énergie s'est vu attribuer ce postulat le 11 octobre 2017 sur décision du Conseil d'État. Il était auparavant de la compétence du DMTE (anciennement DTEE, en collaboration avec le DEET).

Le DTEE, Département en charge à l'époque, avait réalisé, en son temps, des études spécifiques sur les synergies possibles entre la réalisation de R3 et la mise sous terre de la LTHT. Les conclusions de ces études ont été communiquées à la fin 2016 par le Conseil d'État. Elles soulignaient que d'une part il y avait de faibles synergies, voire des incompatibilités entre R3 et la mise sous terre de la LTHT, et que d'autre part le Canton ne disposait pas des outils permettant de décréter un espace de 30 mètres en pied de digue permettant d'enfouir la LTHT. Pour cette raison, il est proposé le refus de ce postulat.

Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil d'État ne baisse pas les bras en faveur d'un enfouissement partiel ou d'un déplacement de la ligne THT dans certains secteurs. Il a pris, via le Département des finances et de l'énergie, l'initiative de lancer de nouvelles analyses avec l'appui technique de Swissgrid. Un comité de pilotage a été mis en place afin d'élaborer une convention de principe entre le Canton et Swissgrid SA sur cette question.

Il est proposé le rejet de ce postulat.

Conséquences financières en francs : aucune

Conséquences sur le personnel en EPT : aucune

Conséquences sur la RPT : aucune

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Lieu, date Sion, le 31 janvier 2017